



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV541 - 02 FÉVRIER 2016

SOMMAIRE

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne

- 201614-0025 - Décision n° 26DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement du Secrétariat général
- 201619-0032 - Décision n° 27DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de la Place des Métiers
- 201619-0033 - Décision n° 28DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de l'UTEC
- 201619-0034 - Décision n° 29DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre de l'enregistrement des contrats d'apprentissage et des opérations de collecte de la taxe
- 201619-0035 - Décision n° 30DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement de la Direction Marketing et Communication produits
- 20164-0200 - Décision n° 35DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre de l'exécution du marché de formation



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201614-0025

Signé le jeudi 14 janvier 2016

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne

Décision n° 26DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement du Secrétariat général

DECISION

DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT GENERAL

Le Président de la CCI Seine-et-Marne

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature aux personnes mentionnées ci-après :

1°) SECRETARIAT GENERAL

Monsieur Bruno LUCAS, Secrétaire Général :

- Toute correspondance externe engageant la CCI, en cas d'empêchement ou d'absence du Directeur général
- Toute correspondance avec la Tutelle
- Dans le cadre de la gestion du patrimoine, toute demande d'autorisation administrative et déclaration prévues par le Code de l'urbanisme
- Tout envoi d'AAPC conformément à la décision du Président et à la procédure des marchés de la CCI Seine-et-Marne ainsi que les avis rectificatifs, les avis d'attribution
- Toute réception de plis, d'offres et d'échantillons
- Tout envoi de DCE aux entreprises qui en font la demande
- Toute communication de renseignements complémentaires relatifs à un marché en cours de consultation
- Tout acte d'exécution des marchés publics, ordre de service, PV de réception, application des pénalités
- Réception de toute notification judiciaire ou extrajudiciaire notamment par voie d'huissier
- Courriers aux assureurs et experts de la CCI portant notamment déclarations de biens à assurer ou à retirer,
- Toute déclaration de sinistres au titre de l'un quelconque des contrats d'assurance de la CCI
- Toute production de créances détenues par la CCI dans le cadre des procédures collectives
- Tous actes liés à l'exécution des contrats (gestion des absences justifiées ou non, application des dispositions statutaires ou réglementaires, congés, à la validation de paie pour virements de salaires),
- Toutes Déclarations fiscales et sociales, conventions de stagiaires d'école, instruction des prêts aux agents, relations avec les organismes sociaux extérieurs,
- Toutes déclarations auprès des administrations compétentes dans le cadre des accidents de travail

2°) SERVICE MARCHÉS PUBLICS

Madame Isabelle DUROQUIER, Chargée de gestion :

- Tout envoi d'AAPC conformément à la décision du Président et à la procédure des marchés de la CCI Seine-et-Marne ainsi que les avis rectificatifs, les avis d'attribution
- Toute réception de plis, d'offres et d'échantillons
- Tout envoi de DCE aux entreprises qui en font la demande
- Toute communication de renseignements complémentaires relatifs à un marché en cours de consultation

Mademoiselle Jeannine WOLF, Secrétaire-assistante :

- Tout envoi d'AAPC conformément à la décision du Président et à la procédure des marchés de la CCI Seine-et-Marne ainsi que les avis rectificatifs, les avis d'attribution
- Toute réception de plis, d'offres et d'échantillons
- Tout envoi de DCE aux entreprises qui en font la demande

3°) DIRECTION DU PERSONNEL

Madame Ghislaine LIORET, Adjointe au Directeur du Personnel, dans le cadre de l'activité de sa Direction :

- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire,
- Actes liés à l'exécution des contrats (gestion des absences justifiées ou non, application des dispositions statutaires ou réglementaires, congés...),
- Déclarations fiscales et sociales, relations avec les organismes sociaux extérieurs,
- Déclarations auprès des administrations compétentes dans le cadre des accidents de travail.

4°) DIRECTION JURIDIQUE

Madame Elizabeth GERMI-RAMAGE, Directeur Juridique, dans le cadre de l'activité de sa Direction :

- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire,
- Correspondances aux avocats (avis sur mémoires, relances, transmissions de pièces) – hors domaine social,
- Réception de toute notification judiciaire ou extrajudiciaire notamment par voie d'huissier
- Courriers aux assureurs et experts de la CCI portant notamment déclarations de biens à assurer ou à retirer,
- Toute déclaration de sinistres au titre de l'un quelconque des contrats d'assurance de la CCI
- Les marchés publics et/ou bons de commande pour les besoins de sa direction dans la limite du montant de la délégation d'engagement de dépenses qui lui est accordée

Madame Valérie LOZINA, Assistante de Direction Juridique :

- Réception de toute notification judiciaire ou extrajudiciaire notamment par voie d'huissier
- Courriers aux assureurs et experts de la CCI portant notamment déclarations de biens à assurer ou à retirer,
- Toute déclaration de sinistres au titre de l'un quelconque des contrats d'assurance de la CCI

5°) SERVICES GENERAUX ET DE L'IMMOBILIER

Madame Hélène CARBONNIER, Responsable des services généraux et de l'immobilier, dans le cadre de l'activité de son service :

- Les bons de commande pour les besoins de son service dans la limite du montant de la délégation d'engagement de dépenses qui lui est accordée
- Tout acte d'exécution des marchés publics, ordre de service, PV de réception
- Les courriers d'administration courante et courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision préalablement signée par le Président ou son délégataire

6°) SERVICE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

Madame Chantal BERGIER, Chef de projets Ressources Humaines, dans le cadre de l'activité de son service :

- Les réponses négatives données aux candidats
- Les courriers d'envoi d'annonces pour publication
- Les attestations de présence à un recrutement
- Les courriers aux écoles et universités dans le cadre de l'exécution des stages

Madame Valérie ROKITA, Chargée de développement Ressources Humaines :

- Les réponses négatives données aux candidats
- Les courriers d'envoi d'annonces pour publication

7°) SERVICE COMPTABILITE

Madame Corinne OUVRIER, Responsable de la comptabilité

- Toute production de créances détenues par la CCI dans le cadre des procédures collectives

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 14 janvier 2016.

Président



Jean-Robert JACQUEMARD



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201619-0032

Signé le mardi 19 janvier 2016

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne

Décision n° 27DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de la Place des Métiers

DECISION**DELEGATION DE SIGNATURE****DONNEE DANS LE CADRE DE LA GESTION ET DU FONCTIONNEMENT DE LA PLACE DES METIERS****Le Président de la CCI Seine-et-Marne**

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,
Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

Dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de la Place des Métiers, de donner délégation de signature à Madame **SOPHIE BOSSET-MONTOUX**, Directeur de la Place des Métiers, dans la limite de ses attributions, à effet de signer :

- les documents et pièces nécessaires à l'application des conventions conclues avec les partenaires de la Place des Métiers,
- les documents et pièces nécessaires à l'application des règles de fonctionnement de la Place des Métiers (Comité de programmation, Assemblée Générale des partenaires)
- les courriers d'administration courante et les courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de la place des métiers ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution des actions prévues.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

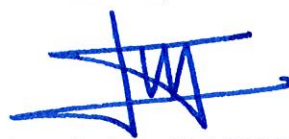
La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 19 janvier 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201619-0033

Signé le mardi 19 janvier 2016

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne

Décision n° 28DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de l'UTEC



DECISION

DELEGATION DE SIGNATURE

DONNEE DANS LE CADRE DE LA GESTION ET DU FONCTIONNEMENT DE L'UTEC

Le Président de la CCI Seine-et-Marne

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,
Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

Dans le cadre de la gestion et du fonctionnement de l'UTEC de donner délégation de signature aux personnes mentionnées ci-après :

FEHD BENSAID, Directeur l'UTEC, dans la limite de ses attributions, à effet de signer :

- les conventions liées à la convention portant création du CFA conclue avec le Conseil Régional d'Ile de France (dispositif accès à l'apprentissage, mobilité internationale, développeurs de l'apprentissage...)
- la réponse aux appels d'offres relatifs à l'Emploi et la Formation,
- les conventions liées à l'activité de nature pédagogique et académique de l'UTEC ainsi que les pièces nécessaires à l'exécution des actions prévues.
- les décisions prises en application du règlement intérieur de l'UTEC et des règlements pédagogiques régissant les formations,
- les documents et pièces nécessaires à l'application des conventions conclues avec le Conseil Régional d'Ile de France,
- les conventions de stage conclues dans le cadre de l'activité de l'UTEC,

Monsieur **JEAN-PATRICE MARCHI**, Responsable d'UTEC FORMATION CONTINUE, dans la limite de ses attributions, et, en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur **FEHD BENSAID**, Directeur l'UTEC, à effet de signer :

- toutes attestations et conventions de formation continue ainsi que les documents et pièces nécessaires à l'application des dites conventions,
- les devis produits par UTEC FORMATION CONTINUE,
- les documents et pièces nécessaires à l'application des règles de fonctionnement d'UTEC FORMATION CONTINUE,
- et plus généralement de signer les courriers d'administration courante et les courriers consécutifs à la bonne exécution d'une décision, d'une convention ou d'un contrat préalablement signé par le Président ou son délégataire,

Madame **ORIANNE CICERON**, Chef du département administratif de l' UTEC, à Madame **CATHERINE BARBE**, Chef du département pédagogique de l' UTEC et à Madame **ISABELLE DRUEL**, Chef du département « relations entreprises et promotion de l'apprentissage » dans la limite de leurs attributions et, en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur **FEHD BENSAID**, Directeur de l'UTEC, à effet de signer les pièces et documents de leurs départements respectifs relatifs aux décisions prises en application du règlement intérieur de l'UTEC et des règlements pédagogiques régissant les formations.

Mesdames **NOELLE BATTMANN** (UTEC Hôtellerie Emerainville), **LAETITIA CHILLOUX** (UTEC Commerce Emerainville), **SEGOLENE ADAM** (UTEC Commerce Avon), **KARINE JOURDAIN** (UTEC Hôtellerie Avon) et Messieurs **FREDERIC BOURCIER** (UTEC Informatique Emerainville) et **PHILIPPE MIDOUX** (UTEC Meaux), responsables pédagogiques des établissements de l'UTEC, dans la limite de leurs attributions et, en cas d'absence ou d'empêchement à Madame **CATHERINE BARBE**, Chef du département pédagogique de l' UTEC, à effet de signer les pièces et documents relatifs aux décisions prises en application du règlement intérieur de leurs établissements respectifs et des règlements pédagogiques régissant les formations.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 19 janvier 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201619-0034

Signé le mardi 19 janvier 2016

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne

Décision n° 29DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre de
l'enregistrement des contrats d'apprentissage et des opérations de collecte de la taxe

DECISION**DELEGATION DE SIGNATURE
DONNEE DANS LE CADRE DE L'ENREGISTREMENT DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE
ET DES OPERATIONS DE COLLECTE DE LA TAXE****Le Président de la CCI Seine-et-Marne**

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,
Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature dans la limite de leurs attributions aux personnes mentionnées ci-après :

1°) Dans le cadre de l'enregistrement des contrats d'apprentissage à :

Monsieur **BRUNO LUCAS**, Secrétaire Général, à effet de signer les courriers de refus d'enregistrement des contrats d'apprentissage,

Mesdames **CATHERINE CREPAIN**, **Nelly LEVEQUE** et **Fatima MOUMENE** dans la limite de ses attributions au sein du service « Gestion des contrats d'apprentissage », et, en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur **BRUNO LUCAS**, Secrétaire Général, à effet de signer tout courrier ou pièce lié aux formalités d'enregistrement à l'exception des courriers de rejet d'enregistrement des contrats.

2°) Dans le cadre des opérations de collecte de la taxe à :

Madame **DOMINIQUE BAPTISTE**, dans la limite de ses attributions au sein du service « Taxe d'apprentissage », et, en cas d'absence ou d'empêchement à Monsieur **BRUNO LUCAS**, Secrétaire Général, à effet de signer :

- tout courrier ou pièce lié à la gestion de la taxe d'apprentissage (envoi de bordereaux, lettres-types pour les cabinets comptables et les écoles...)
- toute pièce relative aux remises en banque des sommes reçues.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

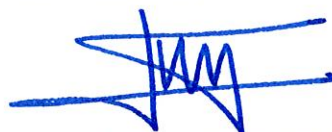
La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace les délégations antérieurement consenties.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 19 janvier 2016.

Le Président,



Jean-Robert JACQUEMARD



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201619-0035

Signé le mardi 19 janvier 2016

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne

Décision n° 30DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre du fonctionnement de la Direction Marketing et Communication produits

DECISION

DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE DANS LE CADRE DU FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION MARKETING ET COMMUNICATION PRODUITS

Le Président de la CCI Seine-et-Marne

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,

Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

De donner délégation de signature à Madame Emeline LONGUEVILLE, Directrice Marketing et Communication Produits, à effet de signer les actes relatifs à l'activité de son service :

- Les courriers d'administration courante
- Les relevés d'heures des intérimaires,
- Les avis de réception de courriers recommandés,
- Le relevé de courrier de la poste,
- Récépissé de dépôt de plis déposés dans le cadre d'une consultation ou d'une procédure de marchés publics,
- Les devis et propositions commerciales,
- Les attestations de stage

1°) En cas d'absence ou d'empêchement de Madame LONGUEVILLE, délégation de signature est attribuée à Madame Michelle CHAPIN, Chargée de mission et Assistante, à effet de signer les actes relevant de l'activité de son service, à savoir :

- Les relevés d'heures des intérimaires,
- Les avis de réception de courriers recommandés,
- Le relevé de courrier de la poste,
- Récépissé de dépôt de plis déposés dans le cadre d'une consultation ou d'une procédure de marchés publics

2°) En cas d'absence ou d'empêchement de Madame LONGUEVILLE, délégation de signature est attribuée à Madame Valérie SOUVANNAVONG, Responsable du Centre de Relation Clients (CRC), à effet de signer les actes relevant de l'activité de son service, à savoir :

- Les courriers d'administration courante
- Les relevés d'heures des intérimaires,
- Les avis de réception de courriers recommandés,
- Le relevé de courrier de la poste,
- Récépissé de dépôt de plis déposés dans le cadre d'une consultation ou d'une procédure de marchés publics,
- Les devis, propositions commerciales,
- Les attestations de stage

3°) En cas d'absence ou d'empêchement de Madame SOUVANNANONG, délégation de signature est attribuée à Monsieur Guillaume BEHIN et Mesdames Fabienne BOURBON, Véra HARDOUX, Stéphanie KILIDJIAN, Carole MOLKA, Caroline RISSO et Marina TOMASSONI, à effet de signer les actes relevant de l'activité de son service, à savoir :

- Les avis de réception de courriers recommandés,
- Le relevé de courrier de la poste,
- Récépissé de dépôt de plis déposés dans le cadre d'une consultation ou d'une procédure de marchés publics.

4°) En cas d'absence ou d'empêchement de Madame SOUVANNANONG, délégation de signature est attribuée à Mesdames Eva CAMBOURNAC, Isabelle NICOLAS et Chantal PENNINCKX, à effet de signer les actes relevant de l'activité de son service, à savoir :

- Les avis de réception de courriers recommandés,
- Le relevé de courrier de la poste.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation annule et remplace la délégation antérieurement consentie.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 19 janvier 2016



Jean-Robert JACQUEMARD



PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 20164-0200

Signé le lundi 04 janvier 2016

Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne

Décision n° 35DEL16 portant délégation de signature donnée dans le cadre de l'exécution du marché de formation

DECISION**DELEGATION DE SIGNATURE
DONNEE DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DU MARCHÉ DE FORMATION****Le Président de la CCI Seine-et-Marne**

Vu les dispositions de l'article R711-68 du Code de Commerce,
Vu le Règlement Intérieur de la C.C.I. de Seine-et-Marne,

DECIDE

Sur proposition du Directeur Général, Monsieur Dominique CHARNEAU,

Dans le cadre de l'exécution du marché de formation-accord cadre multi attributaire référencé 11AAO3903 et 2014/IDF/3, et des marchés à procédure adaptée ayant pour objet d'acquérir une prestation de formation pour le personnel de la Chambre, de donner délégation de signature à :

Madame Chantal BERGIER, Chef de projets Ressources Humaines, à effet de signer :

- les actes d'engagement et les marchés subséquents dans la limite de la délégation de dépense qui lui a été attribuée,
- les lettres de consultation aux entreprises notamment attributaires du marché de formation accord-cadre,
- toutes correspondances dans le cadre des négociations qui pourraient être menées au cours de la consultation des entreprises,
- les lettres informant les entreprises du rejet de leur offre.

Madame Valérie ROKITA, Chargée de développement Ressources Humaines, à effet de signer :

- les lettres de consultation aux entreprises notamment attributaires du marché de formation accord-cadre,
- toutes correspondances dans le cadre des négociations qui pourraient être menées au cours de la consultation des entreprises,
- les lettres informant les entreprises du rejet de leur offre.

La présente délégation n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révocable à tout moment et sans aucune motivation.

La sous-délégation n'est pas autorisée.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'au terme de la mandature actuelle.

Fait à Serris, le 4 Janvier 2016

Le Président



Jean-Robert JACQUEMARD